

# COMMUNE DE BREAU DELIBERATION

Séance du 04 avril 2024

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	08

Date de convocation :	21 mars 2024
Date d'affichage :	21 mars 2024

## OBJET DE LA DELIBERATION

### **2024 -23 : Approbation du compte administratif du budget assainissement**

L'an deux mille vingt-quatre, le **04 AVRIL** à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, sous la présidence de M. THIBAUD Alain (Maire).

#### **Etaient présents** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

THIBAUD ALAIN, LESCURE MAGALI, COLLET GILLES, DELEVILLE KARYNE, PASQUIER LAETTITA, LAPRADE DANIEL, LEGRAND OLIVIER (ARRIVEE A 19H19), VARIN ROMAIN (ARRIVE A 19H56)

#### **ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR** MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

GRAS ANITA A GILLES COLLET  
FERRANDIS MYLENE A PASQUIER LAETTITA

#### **Etaient absents** MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

MONSIEUR TREBUCHET ARNAUD

Madame LESCURE Magali a été nommé secrétaire de séance

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. COLLET Gilles, délibérant, avec 8 voix pour, 0 contre et 0abstention, sur le compte administratif de l'exercice 2023 du budget ASSAINISSEMENT, dressé par M. THIBAUD Alain, Maire ; Après s'être fait présenter le Budget primitif, Le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1 - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	ASSAINISSEMENT
Investissement DEPENSES	611 544.71 €
Investissement RECETTES	614 257.08 €
Résultats reportés	619 860.01 €
EXCEDENT	622 572.38 €
DEFICIT	

	ASSAINISSEMENT
Fonctionnement DEPENSES	63 787.74 €
Fonctionnement RECETTES	59 735.45 €
Résultats reportés	126 959.01 €
EXCEDENT	122 906.72 €
DEFICIT	

2 - Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4 - Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé les membres présents  
Pour extrait certifié conforme au registre  
Breau, le 05 Avril 2024

Le Maire

Alain THIBAUD

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 077-217700525-20240405-2024\_23-DE